

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Moselle



**COMMUNE DE
OUDRENNE**

1 place de la mairie
57970 OUDRENNE
Tél : 03 82 50 10 34

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire, soussigné M Ghislaine HIRTZ

Certifie que, conformément à l’article R 2223-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les extraits des seconds et derniers procès-verbaux dressés le 26/10/2012 dans le cadre de la procédure de reprise des sépultures en état d’abandon, pour lesquelles aucune famille n’a été retrouvée et aucun acte d’entretien n’a été effectué, ont bien été affichés par les moyens ordinaires, au cimetière à la mairie durant :

Du 15/09/2009 au 26/10/2012

Que toutes les sépultures concernées par la procédure ont plus de 30 ans d’existence, que concernant les dites sépultures, aucune inhumation n’a eu lieu dans ces dix dernières années.

En foi de quoi, établi ce jour pour servir ce que de droit.

Fait à OUDRENNE, le 26/10/2012

Le Maire,

Ghislaine HIRTZ, Maire